

## Compte rendu du CTL audio du 28 mai 2020

Solidaires n'a pas souhaité faire de **déclaration liminaire** : entre les audios conférences hebdomadaires, les groupes de travail sur la reprise, les CHSCT, nous avons dit à la Directrice qu'elle était largement au fait de ce que nous pensons de la situation à la DRFIP 67 !

1) Ce CTL comportait essentiellement des points pour information, sauf le programme de **la formation professionnelle**, soumis au vote et que, traditionnellement nous approuvons. Nous avons juste demandé une précision sur les recyclages SST, qui n'ont pas pu se tenir. Les agents risquent-ils de perdre leur agrément ? Le directeur du Pôle Ressources nous a affirmé que les délais seraient prorogés et qu'aucun agrément ne tomberait.

**Sur le bilan de la formation 2019**, Solidaires avait quelques questions :

- pourquoi 70 % des formateurs sont ils A ou A+ ?

Il semble que les cadres B et C soient moins confiants dans leur capacité à animer à animer une formation. Solidaires a insisté sur le fait que les formations sont co-animées et qu'il faut sécuriser et encourager les cadres B et C à s'investir dans la formation (et s'assurer que leurs chefs de service jouent le jeu).

- vous êtes-vous interrogés sur le fait que un fort taux d'absentéisme aux formations (41%) est le fait de cadres C (selon la Direction l'absentéisme s'entend de quelqu'un qui n'a pas prévenu de son absence) ?

Si la Direction ne s'est pas interrogée, nous avons quelques réponses possibles : beaucoup de travail au bureau, frais de déplacements compliqués à récupérer, horaires sur une demi journée pénalisants etc

Ceci ne trouble pas la Directrice qui en profite pour placer qu'on pourrait faire de la e-formation de chez soi ! D'aucuns ont pu l'expérimenter durant le confinement, il ne nous est pas revenu que c'était une situation idéale.

Enfin nous avons demandé des précisions sur la situation des apprentis, services civiques et vacataires dont les contrats courraient dans la période.

Ces contractuels ont été rémunérés, leur contrat n'est pas prolongé et la Direction a soutenu qu'aucun contrat de vacataire n'avait été signé avant le confinement pour avril. Notre information était que ces contrats avaient été « suspendus » par la centrale, ce qui laisse à penser que l'embauche pourrait se faire ultérieurement.

2) Le deuxième sujet était **la gestion budgétaire de la DRFIP**, le bilan de 2019 ainsi que le prévisionnel de 2020. Le budget était autrefois soumis au vote du CTL, ce n'est plus le cas, il faut dire que les OS avaient une fâcheuse tendance à voter contre la baisse régulière des moyens.

Pour 2019, le budget de la DRFIP est de 7 602 000€.

Les postes les plus gourmands sont les loyers (d'où l'intérêt de fusionner des services et de fermer des sites), et l'affranchissement (d'où la pression pour utiliser clic esi et envoyer les courriers en simple et pas en recommandé).

### 3) **L'avancement de la campagne IR**

Quelques chiffres :

- 641 000 foyers fiscaux dans le département
- 379 000 déclarations automatiques potentielles

La Direction tient une audio conférence quotidienne avec les chefs de service.

Elle met à la disposition des agents une BAO (boîte à outils).

Elle a également boosté la communication externe pour dissuader les usagers de ce déplacer, avec un certain succès pour l'instant.

La question est de savoir si certains n'attendent pas la réouverture des accueils (pas prévue à ce jour) pour venir et déposer plus tard.

La Directrice semble attachée, sur ce point comme sur d'autres, à la solidarité entre services et à la méthode qui consiste à mettre toutes les forces sur une tâche à un moment donné, même si ce n'est pas le domaine de compétence des agents.

Si la période n'était pas si triste, ça pourrait porter à sourire quand on sait à quel point la DGFIP a cloisonné les métiers. Les plus anciens de la DGI se souviendront du temps où tout le monde se mobilisait à son niveau pour la campagne IR.

Les collègues actuellement mobilisés sur cette campagne apprécient beaucoup le coup de main des autres services, d'autant que les réponses par téléphone sont très chronophages.

Enfin, faire de l'assistance informatique est un autre métier pour lequel nous n'avons pas été formés.

Solidaires a fait remarquer que le soutien indispensable des autres services que le SIP met en lumière le manque cruel de personnel dans les SIP, manque que nous ne manquons jamais de dénoncer.

### 4) **La fin du numéraire dans les CFP est en marche.**

La fin programmée du numéraire comporte plusieurs volets :

La fin du paiement en espèces aux caisses de la DGFIP, la fin des versements en espèces (bons de secours), et la fin du décaissement des régies dans les trésoreries.

Sur le premier point, l'expérimentation qui devait commencer dans le 67 le 15 avril a été stoppée par le confinement.

Les collègues se demandaient donc légitimement s'ils allaient devoir encaisser du numéraire à la réouverture des accueils (en tout cas la majorité qui étaient restés fermés).

L'expérimentation débutera finalement le 19 mai, pour une généralisation fin août au lieu du 1 juillet initialement prévu.

57 buralistes sont référencés dans le département, le paiement des factures authentifiées par un QR code devra systématiquement être renvoyé sur un buraliste partenaire.

Le cahier des charges mesure la qualité de service : Qui vérifie ? Comment? La Direction n'a pas pu pour l'instant nous apporter de réponse.

Les buralistes doivent également bénéficier d'une formation « leur permettant d'apporter un premier niveau de réponse aux questions simples des usagers. » Les buralistes qui n'ont pas suivi cette e-formation n'ont pas été référencés.

Sur les versements en espèce faits par certaines trésoreries, la réflexion est engagée mais non aboutie.

Sur les régisseurs un marché a été passé avec un opérateur pas encore connu mais qui risque de ne pas être opérationnel tout de suite. En attendant on continue comme maintenant.

#### **5) Présentation du rapport d'activité 2019 de la DRFIP**

Ce rapport, beaucoup moins étoffé que d'habitude semble destiné à informer les agents sur la situation de la Direction. Il sera publié sur Ulysse.

Jetez vous sur les tableaux si vous passez des concours !

#### **6) Point sur la crise sanitaire**

La Directrice reste fidèle à ce qu'elle dit depuis le début de la crise : les agents ne doivent être présents que s'ils ne sont pas « empêchés » (garde d'enfant, problème de santé) et si les conditions de distanciation sont remplies : « Je ne prends pas de risque vis à vis des agents».

Pour exemple mardi il y avait 50 % d'agents en présentiel soit 60 % dans les SIP , 50 % au CPS, 52 % en SIE, 57 % en trésorerie, 56 % au SDE et 27 % au Contrôle Fiscal en appui des SIP.

Il semble que nous soyons le département du Grand Est où il y a le moins de retour en présentiel.

Des télétravailleurs (pas celles et ceux qui ont signé une convention), ont été Pour exemple mardi il y avait 50 % d'agents en présentiel soit 60 % dans les SIP , (enlever le ?) 50 % au CPS, 52 % en SIE, 57 % en trésorerie, 56 % au SDE et 27 % au Contrôle Fiscal en appui des SIP.au bureau. La doctrine est que si la distanciation sociale est possible, les télétravailleurs occasionnels reviennent au bureau et remettent leur matériel à la

disposition des agents empêchés.

Une répartition différente des tâches pourra être envisagée : par exemple les agents en présentiel à la saisie, les télétravailleurs en rdv téléphoniques. (voir plus haut).

## 7) Questions diverses

a) Sur les congés « volés » Solidaires avait posé une question préalable par écrit :

« Y a t -il étanchéité entre la période du 17 mars au 16 avril et celle du 17 avril au 31 mai, ou tout congé, RTT jour de report pris entre le 16 mars et le 31 mai seront défalqués des 10 jours obligatoires?

Autrement dit un agent en ASA jusqu'au 20 avril par exemple, qui vient de prendre 10 jours de repos, sera t il quand même pénalisé de 5 jours de RTT au titre de la première période? »

La réponse est claire pour une fois, la centrale a tranché : il y a étanchéité entre les deux périodes.

b) Sur la rupture conventionnelle

La DGFIP n'a toujours pas mis en application la loi de Transformation de la Fonction Publique qui prévoyait cette possibilité.

3) Sur le mouvement local et le NRP

Autant on ne sait rien sur ce qui va se passer en 2021, autant le regroupement du foncier à Molsheim était acté avant le confinement. Il sera simplement retardé pour des questions de travaux et de distanciation qui n'était pas au programme avant le 17 mars.

Les collègues concernés devront faire une demande de vœux, que ce soit pour suivre la mission ou faire un autre vœu. Le Directeur du Pôle Ressources s'est engagé à prendre contact avec tous les agents avant le mouvement local.

Si vous souhaitez plus de précisions vos représentants en CTL sont à votre disposition.